

Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

DÉMOLITION : 2^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX

C'est une année scolaire bien difficile qui attend les équipes enseignantes mais aussi les élèves. La loi dite « de la confiance » de Jean-Michel Blanquer, contre laquelle le SNUipp-FSU s'est battu, a été ratifiée début juillet. Du côté de la classe, c'est une avalanche de recommandations : la poursuite des évaluations CP et CE1, celle du dédoublement en GS en Rep et Rep+, un maximum de 24 élèves au cycle 2, l'instruction scolaire obligatoire à 3 ans – joli cadeau au privé, la création des PIAL et la mutualisation des moyens pour les élèves en situation de handicap. Ces ambitions et la priorité au primaire affichées dans la communication du ministre se fait sans moyens suffisants et n'est malheureusement pas arrivée jusque dans les écoles. Partout les effectifs explosent et on ne compte plus les classes de maternelles à 31, 32 ou 33 élèves entraînant des conditions de travail désastreuses pour les élèves et les enseignants, sans compter les nombreux élèves à besoins particuliers bénéficiant d'une notification MDPH, mais toujours sans présence d'AESH ! N'avoir que le terme « bienveillance » à la bouche mais accueillir des petits de trois ans pour leur première année scolaire dans une classe de 32 : il s'agit tout bonnement de maltraitance de la part du gouvernement ! Et toujours la démocratisation de l'école qui recule avec Parcoursup, la réforme du lycée et du bac.

Du côté des personnels, les mots manquent pour qualifier le cynisme de l'annonce d'une revalorisation de 300 € bruts par an déjà actée dans PPCR et gelée en janvier 2019... par Blanquer ! Pas de quoi rendre le métier plus attractif !

Une nouvelle année de lutte nous attend pour défendre le bien commun. Après l'école et la Fonction publique, c'est donc notre système de retraite qui est dans le viseur « économie » du gouvernement. La future réforme des retraites à points, injuste et inégalitaire, va faire baisser le montant des pensions et entraîner la paupérisation des futurs retraités issus de la Fonction publique, et spécialement des enseignantes et enseignants... mais aussi de l'ensemble des salariés et particulièrement des femmes. Pour combattre cette contre-réforme, il faut construire un rapport de force avec le gouvernement. Le SNUipp-FSU67 va informer et mobiliser le plus largement possible en impliquant l'ensemble de la profession pour que ce combat soit le sien, pour elle mais aussi pour les générations à venir.

Virginie SOLUNTO, co-secrétaire



SNUipp-FSU 67

4 rue de Lausanne

67000 Strasbourg

Tél : 03 90 22 13 15

Courriel : snu67@snuipp.fr

Site : <http://67.snuipp.fr>

STRASBOURG PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°156
Septembre 2019

SOMMAIRE

Edito	1
La rentrée Néo	2
Stages et RIS	3
Ce qui vous attend à la rentrée	4
AESH / Inclusion / EDD	5
Évaluations	7
Trombinoscope	8
Encart central : Bulletin d'adhésion	

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

ADHÉREZ AU SNUipp-FSU 67 POUR 2019/2020 !

Vous bénéficierez du suivi personnalisé lors de toutes les CAPD.

La carte CEZAM 2020 est proposée à demi-tarif à nos adhérents !

La carte CEZAM 2019 est offerte aux nouveaux adhérents qui la souhaitent.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Directeur de publication : François SCHILL

Maquette : Jonathan BOURREAU

Bulletin trimestriel

Prix du n° : 0,76 euros / Abonnement : 3 euros
ISSN 1248-2218 / CPPAP: 1122 S 08182

QUOI DE NEUF À L'ESPÉ ~~INSPÉ~~ ?

INSPE Institut national
supérieur
du professorat
et de l'éducation

RENTRÉE 2019
Les Espe deviennent les INSPÉ



Ça y est, l'ESPÉ change encore de nom pour devenir l'INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation.

CRPE et année de stage : Cette année, **164 professeur·e·s des écoles stagiaires** ont fait leur rentrée dans le Bas-Rhin à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPÉ. Dans le Haut-Rhin, comme dans d'autres départements, les stagiaires sont en binôme sur les mêmes classes et enseignent une semaine sur deux. L'INSPÉ de Strasbourg souhaitait instaurer le même fonctionnement dans notre département, mais n'a pas été entendu par la DASEN. Nous attendrons le retour sur expérience des stagiaires du Haut-Rhin pour savoir si ce mode de fonctionnement à vocation à être défendu ou combattu dans notre département.

Nouveauté 2019 : L'arrivée de 20 étudiant·e·s en pré-professionnalisation dès la L2. Ils et elles seront recruté·e·s sous le statut d'assistant·e·s d'éducation (contrat de travail de droit public) pour effectuer un service de 8 heures hebdomadaires dans une école de l'académie. Mis en place par Blanquer pour pallier le manque de professeur·e·s dans les académies déficitaires, ces pré-recrutements connaissent une déclinaison locale, bilinguisme oblige, pour combler le manque chronique d'enseignants dans la filière : cette année seulement 35

candidat·e·s ont été reçu·e·s sur les 55 places offertes au concours. Les 20 postes non pourvus ont été réinjectés dans le monolingue.

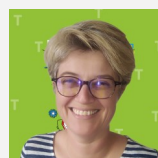
Ainsi ce sont 20 étudiants en L2, L3 ou M1, ayant comme **projet professionnel de devenir enseignant en allemand**, peuvent s'inscrire dans ce nouveau dispositif permettant de conjuguer un cycle de formation universitaire et une formation pratique dans une école. Les L2 seront en observation, sur le dispositif devoirs faits, puis en co-intervention possible pour les L3, pour arriver en M1 à la prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un référent tuteur.

Les rémunérations en L2 : 693€ nets mensuels. En L3: 963€ nets mensuels. En M1 MEEF : 980€ nets mensuels.

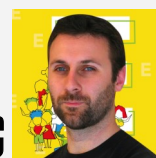
En année de L3, puis en M1 on imagine bien qu'enseigner en allemand tout en découvrant la gestion de classe et la didactique des disciplines enseignées va être un vrai challenge pour ces étudiants qui devront en plus assurer l'obtention de leurs diplômes !

Dans un contexte de crise du recrutement, chaque année le SNUipp-FSU dénonce les pertes de place au concours : pas moins de 859 places en moins pour 2019 ! Le SNUipp-FSU réclame le recours à la liste complémentaire plutôt que l'utilisation de contractuels et surtout qu'on arrête la prolifération des sites bilingues au détriment du monolingue.

Le SNUipp-FSU 67 est présent à l'INSPÉ de Strasbourg **tous les mardis et jeudis sur la pause méridienne**. Nous organiserons aussi des réunions d'information lors du mouvement pour aider les PES dans la stratégie à adopter pour faire leurs vœux.



**Richarde
CLAUSS**



**Jonathan
BOURREAU**

NEO.SNUIPP.FR

**pour les professeurs des écoles
entrant dans le métier**



U.
F.S.U.

**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

RÉUNIONS D'INFORMATION ET STAGES SYNDICAUX



Comme chaque année Le SNUipp-FSU 67 organise des **réunions** d'information syndicale (RIS) ainsi que des **stages** de formation.

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Chaque professeur-e des écoles a droit à **9 heures de RIS** (dont 3 heures sur le temps devant élèves).

6 heures de RIS peuvent être déduites de la journée de solidarité ou même jusqu'à 9h déduites des 18h d'animations pédagogiques

Pour déduire ces 3 heures de RIS de votre quota de 18 heures d'animations pédagogiques vous devez informer votre IEN au plus tard 48 heures avant la RIS. Vous pouvez le faire par courriel.

Si vous souhaitez notre venue dans votre école

pour une RIS (sur la pause méridienne, après la classe ou le mercredi matin) il suffit de nous le signaler par courriel : snu67@snuipp.fr en nous indiquant la date et le créneau qui vous conviennent.

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Chaque PE a droit à **12 journées de stage** de formation syndicale par année scolaire. Il suffit d'informer votre IEN au moins un mois avant la date du stage.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Le mercredi 20 novembre**, de 9h à 12h, à Strasbourg : RIS « **Spéciale changer de département** »
- **Le mercredi 27 novembre**, de 9h à 12h, à Strasbourg : RIS « **Spéciale enseigner Hors de France** »
- Le **jeudi 5 décembre**, de 9h à 12h et de 14h à 16h, à Strasbourg : Stage syndical « **ULIS** »
- Le **vendredi 31 janvier**, de 9h à 12h et de 14h à 16h, à Strasbourg : Stage syndical « **AESH** »
- Le **vendredi 7 février**, de 9h à 12h et de 14h à 16h, à Strasbourg : Stage syndical « **Retraites** »
- Le **lundi 9 mars**, de 9h à 12h et de 14h à 16h, à Strasbourg : **Stage syndical avec Philippe MEIRIEU**

ATTENTION : Le stage du lundi 9 mars avec la participation exceptionnelle de Philippe MEIRIEU est réservé à nos ADHÉRENT·E·S.

Détails des RIS et Stages, mis à jour, à cette adresse : <http://67.snuipp.fr/spip.php?article4358>

Des dates et des thèmes seront rajoutés tout au long de l'année



François SCHILL

PLUS DE **54 000** ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS SUIVEZ ?



adherer.snuipp.fr

1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire

Site national: www.snuipp.fr et site du Bas Rhin : <http://67.snuipp.fr/>

DU CÔTÉ DE LA CLASSE

AVALANCHE DE RECOMMANDATIONS

En plus des guides déjà publiés l'an dernier sur l'enseignement de la lecture et les mathématiques, la circulaire de rentrée s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques, notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères. L'accent est mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Cette entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge. La lecture attentive de ces recommandations expliquant qu'on doit « éviter d'assoier tous les élèves par terre », ou encore en rappelant aux enseignants et aux enseignantes d'engager « après une lecture les élèves à prendre la parole et... montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

ÉVALUATIONS CP ET CE1 : REBELOTE

C'est la deuxième année de mise en œuvre des évaluations nationales au CP et CE1 en début et milieu d'année. Situés dans la deuxième quinzaine du mois de septembre, ces tests ont particulièrement heurté la profession l'an dernier à la fois dans ses modalités de passation qui mettaient les enseignantes et les enseignants en situation d'exécution, mais également dans le traitement des résultats qui ne permettaient pas une analyse prenant en compte le parcours des élèves. Ils ont essentiellement nourri une communication ministérielle qui cherchait à justifier une série de prescriptions pédagogiques sur l'enseignement de la lecture mettant à mal la nécessaire liberté pédagogique des équipes.

DÉDOUBLEMENT GS EN REP ET REP+ ET PAS PLUS DE 24 AU CYCLE 2

Des mesures qui peuvent s'appliquer dès cette rentrée mais qui ne seront déployées qu'à partir de la rentrée 2020 et ce sur trois années. La réduction des effectifs ne peut être qu'approuvée mais nécessite la création des postes nécessaires si l'on ne veut pas pénaliser les effectifs des autres classes. Plus de 104 000 classes compteront encore 25 élèves et plus à la rentrée.

MATERNELLE : INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET AMÉNAGEMENT

Dès cette rentrée la loi a fixé à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire. Une mesure qui n'aura que peu d'incidences sur le taux de scolarisation des élèves ni sur leur condition de scolarisation mais qui s'avère par contre un véritable cadeau de financement pour les écoles privées sous contrat. Une possibilité d'aménagement du temps d'accueil a été consentie pour les petites sections l'après-midi. Établie à la demande des familles, elle nécessite la réunion d'une équipe éducative et doit recueillir l'avis de l'IEN. Un système bien lourd pour permettre de répondre à la nécessaire souplesse de scolarisation de ces très jeunes élèves. Par ailleurs, le SNUipp-FSU a demandé que puissent se maintenir les rentrées échelonnées qui ont fait leur preuve.

DU CÔTÉ DES PERSONNELS

UNE REVALO EN TROMPE-L'OEIL

C'est le deuxième volet de la déclinaison « Éducation nationale » du protocole d'accord PPCR* signé par le précédent gouvernement avec les organisations syndicales. Au 1er janvier 2020, les grilles indiciaires des enseignantes et des enseignants des écoles seront à nouveau revalorisées, de deux à onze points d'indice en fonction de l'échelon et du grade détenus à ce moment. Les fameux 300 euros en moyenne. Une revalorisation qui est toutefois à nuancer car la valeur du point d'indice est à nouveau gelée et le taux de la cotisation retraite passera, lui aussi au 1er janvier, de 10,83% à 11,20%. Pas de quoi pavoiser donc pour la rue de Grenelle.

* Pour mémoire, la mise en œuvre de l'accord avait été suspendue pour un an à l'arrivée du nouveau gouvernement pour des raisons d'économies budgétaires.

2^{ème} TRANCHE DE LA PRIME REP+

Après un premier versement de 1 000 euros en 2018-2019, les personnels enseignants et les psychologues du 1er degré en REP+ percevront une prime de 2 000 euros annuels à partir de la rentrée 2019. C'est la deuxième tranche des 3 000 € promis par Emmanuel Macron, alors candidat à l'élection présidentielle. L'indemnité passe donc cette année à 387 € mensuel. Reste à connaître la manière dont sera attribuée la dernière part de cette prime, à la rentrée 2020, le ministère envisageant de l'attribuer « au mérite », ce à quoi le SNUipp-FSU est fermement opposé. Pour le syndicat, c'est 3 000 € pour toutes et tous, y compris les AESH et les AED.



Virginie SOLUNTO

RENTÉE INCLUSIVE OU EXPLOSIVE ?

La mise en place des PIAL, ça change quoi ?

Depuis janvier 2019, les PIAL se mettent en place dans notre département. Derrière l'acronyme (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) se cache la réalité du terrain : le regroupement d'établissements du 1er degré et des collèges de secteurs. Les AESH peuvent désormais accompagner les élèves indifféremment dans un établissement ou un autre au sein du PIAL, parfois même effectuer une partie de leur service en école et une autre en collège.

La mise en place des PIAL ne permet pas de répondre à une meilleure prise en charge des élèves ayant une notification MDPH. Sur le terrain, les enseignants restent confrontés à la scolarisation d'élèves ayant une notification MDPH qui n'est pas mise en œuvre, partiellement ou totalement. L'objectif n'est pas donc d'améliorer l'accompagnement des élèves mais d'introduire une plus grande flexibilité dans l'emploi du temps des AESH.

Exemples ? En cas d'absence d'un.e AESH dans un PIAL, un.e autre AESH pourra voir son emploi du temps modifié pour le ou la remplacer sans pour voir le refuser. De même, si l'élève accompagné est absent, l'emploi du temps de l'AESH pourra

être modifié ; l'AESH ne restera donc plus à la disposition de l'établissement.

Circulaire de rentrée pour une école inclusive : du mieux pour les AESH ?

La circulaire de rentrée pour une école inclusive du 05/06/2019 modifie la nature des contrats des AESH (exclusivement en CDD ou CDI, plus des CUI/PEC) et la durée des contrats (passage de 39 à 41 semaines). Ce qui pourrait paraître pour une avancée (en passant à 41 semaines, il y a une légère augmentation salariale) cache une contrepartie à laquelle le SNUipp-FSU et le SNES-FSU s'opposent : la modification imposée de leur temps de travail hebdomadaire à la baisse (et donc de leur rémunération), ou d'un changement de leur lieu de travail. Et si l'AESH refuse, c'est le licenciement.

La FSU, le SNUipp-FSU, le SNES-FSU revendiquent un vrai métier pour les AESH sous statut de la fonction publique, la garantie d'un temps complet pour tous, une revalorisation des salaires. La FSU, le SNUipp-FSU, le SNES-FSU continuent de militer pour des avancées en terme de droits comme le versement de la prime REP/REP+ pour les AESH en éducation prioritaire.

Mélanie CHRISTOPHEL



LES ÉVALUATIONS NOUVELLES SONT ARRIVÉES !

Cette année encore, les élèves de CP et CE1 devront plancher sur les évaluations ministérielles. Dès leur mise en place l'an passé, le SNUipp-FSU a produit des analyses et replacé ce protocole ministériel dans l'ensemble plus large de la politique éducative conduite : celle qui va contribuer à accentuer les inégalités, celle qui veut mettre les collègues et les établissements en concurrence, celle « des apprentissages fondamentaux » de façade laissant de côté des pans entiers de savoirs et de connaissances.

Malgré le sentiment très majoritairement partagé d'une perte de temps et d'énergie, malgré l'absence d'un quelconque intérêt pédagogique, la plupart des collègues s'est soumise à l'exercice imposé, découvrant – comme l'ensemble de l'opinion publique – l'annonce médiatique des résultats avant la fin de la saisie... Prestation ministérielle facile et prévisible, les exercices proposés étant pour la plupart déconnectés des réalités scolaires.

Le SNUipp-FSU, par la somme de ses actions et interventions tant dans les départements qu'au niveau national, a dérangé les plans de monsieur Blanquer, le contraignant, pour cette année, à renoncer au développement du pilotage par l'évaluationnisme à tous les niveaux de classe. Si les initiatives du SNUipp-FSU n'ont pas permis de faire totalement reculer le ministère, quelques modifications sont tout de même à porter à notre actif : les nouvelles évaluations sont

plus courtes avec un seul livret et 5 séquences de 10mn, le temps de saisie est diminué. Imaginons ce que nous serions parvenus à obtenir en refusant massivement ces protocoles !

Ces évaluations, comme dans les pays anglo-saxons où elles sont généralisées, poursuivent un triple objectif :

- vider notre métier de son sens afin de pouvoir remplacer les enseignants-concepteurs par des contractuels-exécutants appliquant une recette toute faite ;
- réduire les apprentissages, notamment des enfants des milieux populaires, à l'acquisition du « déchiffrer, écrire, compter » ;
- piloter le système éducatif par les résultats, c'est-à-dire

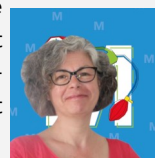
mettre les enseignants et les établissements en concurrence en affichant les palmarès.

Cette année encore, le SNUipp-FSU organisera des tournées d'écoles, des réunions d'information syndicale (RIS) et des stages pour aller à la rencontre des collègues, renforcer leur sentiment de légitimité pédagogique et développer le débat sur la politique éducative. Il nous faut

résister au rouleau compresseur Blanquer.

Cette école sans ambition pour les plus fragiles, cette école du tri social et de la concurrence exacerbée, le SNUipp-FSU n'en veut pas. Venez nombreux et nombreuses partager vos expériences et construisons ensemble une école démocratique et émancipatrice.

Catherine LE DUFF



DERRIÈRE LA RETRAITE PAR POINTS, L'ENFUMAGE...

Cet été, le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites. Il instrumentalise l'existence des 42 régimes spéciaux (dont le code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires d'Etat) existant au côté du régime général pour instituer un « régime universel » et instaurer un système de retraite par points. S'il devait passer, c'en serait fini de la retraite par répartition, ainsi que des droits, garantis et avantages qui existent aujourd'hui. Décryptage.

LA RETRAITE PAR POINTS, POUR QUI ?

Selon le calendrier annoncé (projet de loi à l'automne 2019, vote au printemps 2020), le régime de retraite par points devrait intervenir en 2025.

Seraient concernés les assurés qui « seront à plus de 5 ans de leur départ en retraite au moment du vote de la loi ». Si la réforme devait passer, elle s'appliquerait donc aux personnes nées en 1963 et au-delà.

LA QUESTION DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

L'âge légal de départ à la retraite (c'est-à-dire l'âge à partir duquel on peut prétendre faire valoir ses droits à la retraite) est fixé à 62 ans pour les fonctionnaires (sauf situations dérogatoires). L'âge d'annulation de la décote – dispositif créé lors de la réforme des retraites de 2010 et frappant les salariés ayant atteint l'âge légal de départ mais n'ayant pas tous les trimestres requis pour toucher une retraite à taux plein – est fixé à 67 ans.

Avec sa réforme, le gouvernement annonce ne pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite. Oui mais voilà : il entend instaurer un « âge pivot » (ou « âge du taux plein ») fixé à 64 ans, pour l'instant... car il évoluerait en fonction de l'espérance de vie. Il serait toujours possible de partir à la retraite à 62 ans mais avec une décote qui amputerait la pension de 5% par année manquante ; ce n'est qu'à 64 ans (pour l'instant) qu'il serait possible de toucher sa retraite à taux plein !

Le gouvernement a d'ores et déjà prévenu que « l'âge pivot » pourrait varier, ainsi que le taux de décote qui pourra être augmenté ! De plus, il entend pouvoir appliquer ces décotes avant même 2025 !

LA RETRAITE PAR POINTS, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

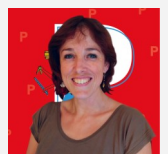
« Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite actuels (...) les régimes spéciaux seront fermés ». Chacun accumulera « son capital points » en fonction du déroulé de sa carrière (ce qui pose le problème des périodes d'interruption de carrière pour cause de chômage, de congé maladie ou maternité, de travail à temps partiel qui n'est pas toujours un choix ; périodes qui sont aujourd'hui compensées et que le gouvernement entend remettre en cause selon son adage « chaque jour travaillé sera pris en compte »). Mais personne ne peut savoir combien il touchera à la retraite car la valeur du point pourra être modifiée par les gouvernements. Macron pose comme principe que « le système par point est conçu à enveloppe constante ». D'où la possibilité pour le gouvernement de jouer sur la valeur du point, l'âge pivot, le taux de la décote. La boucle est bouclée...

En résumé : la retraite par points, c'est la cotisation à l'aveugle et la garanti de ne jamais savoir quel sera le montant de sa retraite.



Le SNUipp-FSU et la FSU refusent toute nouvelle dégradation des retraites. Ils se mobiliseront pour défendre le système de retraite actuel, et en particulier le code des pensions civiles et militaires.

Géraldine DELAYE



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA DGESCO REPEINT L'ÉCOLE EN VERT

Sensibiliser les élèves à la transition écologique, éduquer au développement durable... deux objectifs essentiels pour que les enfants et les jeunes prennent conscience de l'urgence de remettre en cause le mode de production et de consommation de notre société. La circulaire 2019-121 de la DGESCO relative à la transition écologique et sa déclinaison dans l'Éducation nationale a été envoyée aux recteurs et rectrices pour mise en œuvre dans chaque établissement dès la rentrée.

Si l'intention est louable, le contenu de la circulaire relève davantage de l'exercice – maîtrisé – du faire semblant que d'une réelle volonté de saisir le problème à bras le corps. En effet, de l'[exemplarité] « en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité »¹ dans chaque établissement, au palmarès académique puis national établi « le 5 juin pour la Journée mondiale de l'Environnement », en passant par le Label E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable), la liste d'injonctions est longue mais laisse plus entrevoir une opération de communication du genre « écoles fleuries » qu'un véritable engagement en faveur de la planète.

Coloriez ici



Chaque établissement, école, collège, lycée étant sommé d'afficher une initiative, le bilan quantitatif de l'action gouvernementale en faveur de l'environnement paraîtra famélique très facilement, le pilotage par les chiffres remplissant ainsi parfaitement son rôle d'écran de fumée : « En un an, ce sont ainsi 60 000 actions concrètes d'envergure qui seront conduites sur tout le territoire national. »

« En fonction des potentialités locales », nichoirs, ruches, hôtels à insectes, plantation d'arbres, plates-

bandes fleuries, jardins pédagogiques, potagers bios... sont autant de propositions innovantes d'un ministre qui réinvente la lune et qui ne manqueront pas de réjouir les collègues en mal d'inspiration.

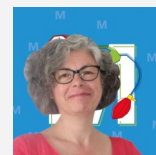
Dans ce contexte de fort engagement écologique, un habillage pseudo éco-démocratique ne pouvait faire défaut. La circulaire institue donc, a minima dans les collèges et lycées, des élections d'« éco-délégués », ajoutant un zeste de paritarisme et une once de démocratie de façade. Ces « éco-délégués », deux par classe, une fille et un garçon, seront investis d'un rôle majeur à la hauteur de leurs compétences civiques : ils veilleront à l'extinction des lumières pendant les récréations et la pause méridienne ainsi qu'à « un usage raisonné des chauffages » (sic)



À vos pincesaux !

Après « la marche du siècle », les manifestations du printemps dernier, les grèves scolaires et autres grèves de la jeunesse pour le climat qui toutes mettent en cause le modèle de production capitaliste et réclament des alternatives, la rentrée sonne l'heure, pour le gouvernement, du désamorçage de la contestation des jeunes. En réponse aux mouvements pour l'urgence climatique, pour le SNUipp-FSU, cette circulaire participe plutôt d'une vaste mystification. Mépris de la cause écologique, dédain des intelligences et des savoir-faire enseignants ainsi que de l'engagement des jeunes : un écran de fumée... verte.

Catherine LE DUFF

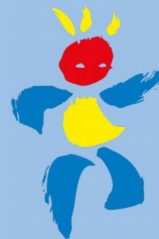


REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

L'ÉQUIPE DU



SNUipp
FSU 67



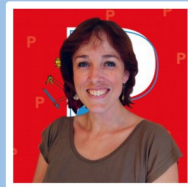
CATHERINE LE DUFF
Co-secrétaire
CAPD – CTSD
Adj. ÉÉ Gutenberg
Strasbourg



VIRGINIE SOLUNTO
Co-secrétaire
CAPD – CDAS
Adj. ÉÉ Catherine
Strasbourg



MYRIAM BRANDT
Secrétaire CHSCTD
CAPD – CTSD – CDAS
ZIL ÉM Louis Pasteur
Strasbourg



GÉRALDINE DELAYE
Co-secrétaire FSU 67
CAPD
Adj. ÉP Les Vergers
Kriegsheim Rottelsheim

**CONTACTEZ
VOS ÉLU·E·S**

03 90 22 13 15
snu67@snuipp.fr
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

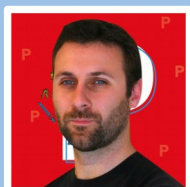
Lu, Ma, Je, Ve : 9h – 17h
Mercredi : 9h – 12h
... et sur RDV.

Consultez les infos sur
notre site :

<http://67.snuipp.fr>

Retrouvez-nous aussi
sur les réseaux
sociaux :

- [FACEBOOK.COM/SNUIPP67](https://www.facebook.com/SNUIPP67)
- [MASTODON.ZACLYS.COM/
@SNUIPP67](https://www.mastodon.social/@SNUIPP67)
- [TWITTER.COM/SNUIPP67/](https://twitter.com/SNUIPP67/)
- [INSTAGRAM.COM/SNUIPP67/](https://www.instagram.com/SNUIPP67/)



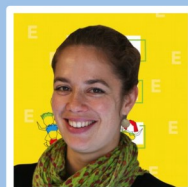
JONATHAN BOURREAU
CAPD
ZIL ÉM Éléonore B
Strasbourg



RICHARDE CLAUSS
CAPD
ZIL ÉP III au Rhin
Gambshiem



MICHAËL CLAVELIN
CAPD – CDAS
ZIL ÉM Froebel
Sélestat



AGATHE KONIECZKA
CAPD – CTSD – CTA
Adj. ÉÉ Rosa Parks
Strasbourg



FRANÇOIS SCHILL
CTSD
Dir. ÉM Niederau
Strasbourg



PHILIPPE BERTHEMET
Ens. spé. SEGPA
Bischheim



MÉLANIE CHRISTOPHEL
Adj. ÉM Ariane Icare
Strasbourg



FLORENCE FOGELGESANG
Adj. ÉM Lixenbuhl
Illkirch-Graffenstaden



PIERRE FRIEDELMEYER
Adj. ÉM de la Meinau
Strasbourg

Le SNUipp-FSU 67, un syndicat proche et disponible, qui :

- vous informe et vous conseille : rencontres, journaux, téléphones, mails, ...
- vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir : Réunions d'Information Syndicale, manifestations, stages, ...
- défend des valeurs : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics
- vous représente et vous défend : vos élu·e·s SNUipp-FSU 67 siègent en CAPD et en CTSD pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, ...

Le SNUipp-FSU est le syndicat du premier degré de la FSU, Fédération Syndicale Unitaire, première fédération syndicale de l'Éducation Nationale. Lors des dernières élections professionnelles, nos collègues du 1^{er} degré nous ont fait encore davantage confiance... Pourquoi pas vous ?

Le SNUipp-FSU 67, un syndicat pour transformer l'école et améliorer les conditions de travail des enseignant·e·s avec :

- des moyens pour défendre l'école de la réussite de tous
- plus de maître·sse·s que de classes (pour libérer du temps et travailler autrement en équipe)
- une reconnaissance du métier et du niveau de qualification par des augmentations des salaires

